

FORMATION CONTINUE DIGITALE MODULE AMIANTE SANS MENTION

FCD-SM-AMIANTE

SF-F1082-11ème éd-avr2026

Objectifs

- Connaître la réglementation et la méthodologie du diagnostic amiante sans mention.
- Assurer la connaissance des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions technologiques

Public Visé

Diagnostiqueurs immobilier en activité devant suivre un module de formation continue durant son cycle de certification.

Pré Requis

Etre certifié dans les domaines du diagnostic amiante sans mention.

Objectifs pédagogiques

Revoir la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de repérage de termites, dans les immeubles bâtis, prévus par la réglementation française.

Méthodes et moyens pédagogiques

MOYENS :

Supports pédagogiques consultables et ressources documentaires téléchargeables, échange avec un expert du domaine pour un accompagnement individualisé (messagerie privée)
Plateforme digitale accessible via smartphone, tablette ou navigateur internet.

MÉTHODES :

Alternance de phases d'apprentissage et d'exercices et quizz

MODALITÉS :

- Distantiel
- Évaluation de satisfaction en fin de formation

LES TAUX de 2025 :

Taux de satisfaction : 80% de satisfaction globale à la formation

Taux de recommandation : 100% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

Parcours pédagogique

Généralités

Le matériau amiante, ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions ; Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ; Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et historique des techniques d'utilisation ; Les règlements de sécurité contre l'incendie dans les ERP de 5ème cat et les immeubles d'habitation ; Les techniques de désamiantage, de confinement.

Dispositifs législatif et réglementaire

La protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante ; L'interdiction de l'amiante ; La protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante ; L'élimination des déchets contenant de l'amiante ; Décrets et arrêtés en vigueur à ce jour

Les normes et méthodes de mise en oeuvre

Pour les repérages visés à l'article R.1334.20 et R.1334.21 du CSP ; Pour les évaluations visés à l'article R.1334-27 du CSP

Techniques et méthodes de réalisation

Modalités de réalisations des repérages visés aux articles R.1334.20 et R.1334.21 du CSP ; Méthodes d'évaluation par zone homogène ; Protocoles d'intervention lors du repérage ; Analyse de risque lié à l'activité ; Sondages et prélèvements ; Conclusions et recommandations ; Le rapport détaillé

Etude de cas et rédaction de rapport (exercice)

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires. Conformément à l'arrêté compétences du 01/07/2024

Qualification Intervenant(e)(s)

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

Les + métier

DATE :

formation asynchrone - droits ouverts pour 6 mois

LIEUX :

formation à distance

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Si prise en charge directe : achat sur notre portail digital formation.

Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter et ouverture des droits une fois l'accord de prise en charge obtenu.

Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis par un QCM.

Note minimale : 10/20 pour validation de la formation

Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

Durée

07.00 heures soit 1 Jour

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : 250.00



Contactez-nous !

SONELO Formation
Tel : 01.39.75.36.96
Mail : contact@sonelo.fr

Assistance technique et pédagogique
Tél. : 01.39.75.36.96
(assistante de formation)